



**HAL**  
open science

## Acteurs publics : “Remporter le défi des transitions suppose de sortir des cadres établis”

Fabien Bottini

► **To cite this version:**

Fabien Bottini. Acteurs publics : “Remporter le défi des transitions suppose de sortir des cadres établis”. 2023. hal-04303152

**HAL Id: hal-04303152**

**<https://hal.science/hal-04303152v1>**

Submitted on 23 Nov 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **FAIRE DU FACE A FACE ETAT-TERRITOIRES UN ATOUT VIS-A-VIS DES TRANSITIONS**

Par

Fabien BOTTINI

Professeur des Universités en droit public

Membre de l'Institut Universitaire de France

Auteur de *L'action économique des collectivités publiques : ses enjeux, son droit, ses acteurs*, IFDJ-Legitech 2020

Depuis la crise sanitaire, les transitions rendent encore plus importants des pouvoirs publics inspirant confiance en leur capacité à œuvrer dans l'intérêt général, pour ne laisser personne au bord de la route... Ce qui suppose de les voir agir de façon exemplaire, pour le plus grand bien de chacun et non de quelques-uns.

Les administrations locales étant en première ligne face aux conséquences négatives des transitions, se pose notamment la question de savoir comment réorganiser leur relation avec l'Etat pour atteindre cet objectif.

## **Faire de la décentralisation un contre-poids pour aiguiller l'action étatique**

La tendance de ces dernières années en faveur de territoires élargis aux compétences renforcées, dotés des moyens d'organiser leur résilience face aux événements, semble devoir se poursuivre. Trois conditions sont toutefois nécessaires pour que la décentralisation puisse catalyser l'action de l'Etat dans un sens conforme à l'intérêt général.

La première est celle d'une protection accrue des élus locaux vis-à-vis des tiers, simples particuliers, opérateurs économiques ou ... rivaux politiques. C'est pourquoi il ne faut

pas négliger l'importance de la répression des atteintes à l'honneur – diffamation, dénonciation calomnieuse – liées aux confrontations électorales ou partisans –, ni de celle des atteintes à la dignité – harcèlement au travail, injures, discriminations. C'est aussi pourquoi il convient d'éviter toute instrumentalisation du procès à l'encontre des élus, en veillant dans le même temps à ce que la loi soit « la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse » (art. 6 DDHC).

La seconde condition tient à la nécessaire rationalisation du millefeuille administratif. Faire des territoires de véritables contre-pouvoirs à l'Etat suppose en effet de revoir la taille et la compétence des circonscriptions ; et de leur permettre de s'approprier les nouveaux outils à leur disposition pour adapter leurs attributions à leurs particularités locales (différentiation de compétences, expérimentation...).

La dernière tient à la responsabilisation des moyens financiers à la disposition des administrations locales. Ce n'est pas parce que l'Etat refuse tout principe d'autonomie financière locale qu'il peut se dispenser de respecter leur autonomie budgétaire. Celle-ci doit être sanctuarisée, de façon à permettre aux intéressées de prendre les mesures les plus adaptées aux événements... quitte à dépenser pour agir en justice contre lui en cas de manquement à ses obligations climatiques, comme l'a fait la ville de Grande-Synthe.

### **Réorganiser la décentralisation pour prévenir le retour de pratiques féodales**

La consolidation du rôle de contrepoids des territoires face à l'État se double de la nécessité d'inventer de nouvelles garanties contre le retour de baronnies locales.

C'est pourquoi les acteurs publics territoriaux sont d'ores et déjà voués à être placés sous la surveillance les uns des autres mais aussi des membres de la société civile et des juridictions étatiques : aux termes de l'affirmation d'une sorte de *neighbor watching* généralisé, prenant la forme d'un jeu complexe de mécanismes préventifs et curatifs, sous-tendu par l'idée de *compliance*.

Celle-ci explique en premier lieu le renforcement des obligations déontologiques des élus et des agents depuis 2013, ainsi que la multiplication des outils destinés à prévenir les conflits d'intérêts dans la prise de décision publique (cartographies des risques, déontologues...).

Au cas où ce premier garde-fou serait inefficace, élus et agents tendent en deuxième lieu à être placés sous la surveillance des citoyens et des experts : contribuables, associations, professionnels du chiffre chargés de la certification des comptes publics ... tous ont en effet également la possibilité de signaler des illégalités aux autorités compétentes (par exemple sur <https://signalement.ccomptes.fr/entreprises>).

Dans les cas les plus graves, élus et agents devront en dernier lieu toujours rendre des comptes devant les juridictions étatiques, mais selon des modalités renouvelées : de façon à mieux coordonner l'action des juges administratif, financier et pénal et permettre la sanction la mieux adaptée à la gravité des manquements constatés.

L'avenir dira si le nouvel équilibre qui se met en place est à la hauteur des enjeux. Mais le constat est là : remporter le défi des transitions suppose de sortir des cadres établis pour s'adapter à la nouvelle réalité qui se dessine sous nos yeux.